

## Tremplin musical *Décroche le son !* 2016

### Règlement

#### **Article 1 : Conditions de participation**

Le tremplin *Décroche le son !* est ouvert aux musiciens de Toulouse et de la région Midi-Pyrénées. Le candidat atteste que les membres de la formation qu'il représente auront entre 16 et 25 ans en avril 2016 et qu'aucun des membres de celle-ci n'est musicien(ne) professionnel(le), professeur de musique ou n'émerge au régime d'intermittence du spectacle.

Les candidats présenteront un répertoire original d'une durée de vingt minutes. Aucune restriction de genre musical n'est établie par les organisateurs.

Les dossiers de groupes déjà sélectionnés à une précédente finale du tremplin, ne seront pas retenus.

Pour tout changement de la structure du groupe ( maladie, séparation d'un des membres, rajout de musiciens...) durant la période du tremplin musical, l'organisation devra être prévenue le plus rapidement possible. Elle statuera ensuite sur la possibilité, pour le groupe, de maintenir son inscription.

Le dossier complet de candidature devra être adressé à la Direction de l'Animation Socioculturelle, Tremplin « Décroche le son », 12 rue du Faubourg Bonnefoy 31500 Toulouse avant le 30 novembre 2015

#### **Article 2 : Sélection**

Une première sélection sera effectuée sur dossier par les organisateurs du tremplin. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Début décembre 2015, les candidats retenus seront informés de la date de leur participation aux premières soirées de sélection sur scène. Les groupes non retenus seront informés par mail courant décembre.

Les critères de sélection porteront sur la mise en place musicale, la qualité de l'interprétation et l'originalité.

#### **Article 3 : Promotion**

Les candidats recevront 10 plaquettes de présentation des groupes retenus pour le tremplin afin d'assurer leur propre promotion. Cette plaquette fera l'objet d'une importante diffusion sur l'agglomération toulousaine et d'une diffusion auprès des salles et des producteurs de spectacles de la région Midi-Pyrénées.

## **Article 4 : Représentations**

Le tremplin 2016 se déroulera lors de 7 soirées :

### **Soirées de sélection** (prévisionnelles)

jeudi 24 mars à l'Espace Bonnefoy  
vendredi 25 mars à l'Espace Saint-Cyprien  
mardi 29 mars au Centre d'animation Soupetard  
mercredi 30 mars au Centre culturel des Mazades  
jeudi 31 mars au Centre culturel Alban-Minville  
vendredi 1 avril au Centre culturel Henri-Desbals

vendredi 8 avril au Métronum

Les candidats ne pourront pas choisir les dates de leurs représentations, ni le plan de scène, ceux-ci seront décidés par les organisateurs en fonction des spécificités techniques et artistiques des candidats, des salles et des plateaux où ils se produiront.

Afin de prévenir des troubles auditifs, les organisateurs pourront procéder à des changements de matériel lors des réglages techniques.

## **Article 5 : Prix**

Le lauréat du tremplin recevra

- Une vidéo d'une interprétation d'un titre de son répertoire tournée en multi-caméras le soir de la finale
- Des séances de répétition en local équipé
- Des prix supplémentaires octroyés par des partenaires privés.

Signature du responsable précédée de la mention « lu et approuvé » :